 Institut National de Santé Publique	Centre MURAZ SSIQ	<h1>Charte Éthique</h1>	Code	SSIQ/CE-01
			Version	02
			Date de création	18/04/2025
			Date d'application	22/04/2025

Afin de garantir les exigences d'éthique et déontologique inhérentes aux activités, les principes immuables suivants sont respectés au sein des laboratoires du Centre MURAZ :

1. Minimisation des activités qui peuvent diminuer la confiance dans la compétence, l'impartialité, et le jugement du laboratoire

- **Intégrité du personnel :**

La direction et le personnel déclarent :


- N'agir que dans l'intérêt et des besoins du patient,
- Ne subir aucune pression, influence commerciale ou financière indues, susceptibles de mettre en cause la qualité de leurs travaux.

- **Discrimination et équité :**

Tous les patients sont traités équitablement et sans discrimination.

2. Confidentialité :

- Seules les informations strictement nécessaires à la réalisation de l'analyse et à l'interprétation des résultats sont collectées.
- Le laboratoire s'engage à ne pas collecter d'informations qui ne se sont pas strictement destinées à permettre une identification correcte du patient et à la réalisation des analyses requises dans le cadre de nos procédures et modes opératoires.
- Le laboratoire s'engage à respecter la nature confidentielle des informations recueillies et des résultats et à ne les communiquer qu'après autorisation du patient. Il s'assure de plus que les résultats sont correctement interprétés et utilisés dans l'intérêt du patient.
- Le laboratoire s'engage à stocker les informations de manière à garantir une sauvegarde raisonnable contre la perte de données, les accès non autorisés, les falsifications, et les malveillances.

 Centre MURAZ SSIQ	<h1>Charte Éthique</h1>	Code	SSIQ/CE-01
		Version	02
		Date de création	18/04/2025
		Date d'application	22/04/2025

3. Respect de la réglementation et du cadre légal

- Les actes mis en œuvre au laboratoire afin d'effectuer des analyses de Biologie Médicale sont effectués après le consentement éclairé du patient.
- Le laboratoire s'engage à refuser tout échantillon non conforme et en informe le prescripteur et/ou le patient.
- Le laboratoire s'engage à effectuer les analyses uniquement dans le cadre des procédures et modes opératoires conformes aux normes et aux niveaux de qualification et de compétence requis par la profession.


4. Sauvegarde des données et informations patients :

Les informations sont sauvegardées de façon à éviter une perte de données préjudiciable.

La sécurisation des systèmes permet une protection contre tout accès non autorisé, falsification ou malveillance.

5. Manipulation des échantillons humains, tissus ou leurs restes selon la réglementation en vigueur ;

L'utilisation des échantillons à des fins autres que celle de la prescription est admise uniquement dans le cadre des exigences réglementaires et des comités d'éthiques.

 Centre MURAZ SSIQ	<h1>Charte Éthique</h1>	Code	SSIQ/CE-01
		Version	02
		Date de création	18/04/2025
		Date d'application	22/04/2025

6. Conflits d'intérêt

Les audits internes, revue des réclamations, enquête de satisfaction, analyses des risques, revue des contrats et revue de routine des enregistrements sont des sources d'identification des conflits d'intérêt potentiels.

Le laboratoire s'engage à éviter d'être en situation « de conflit d'intérêt » et s'engage à ne pas avoir de disposition financière incitant à la répétition d'analyses ou interfèrent avec l'indépendance de jugement du médecin.

Aucune considération financière ou politique n'influe sur la réalisation des analyses.

Tous les acteurs du laboratoire déclarent être en situation d'indépendance vis-à-vis de pressions de quelque nature que ce soit et de n'agir que dans l'intérêt du patient.

Le Directeur Tech

Pr Abdoul-Salam Ouedraogo

